

Je soutiens financièrement Synchronie, le fonds de dotation du CHR d'Orléans en vue de promouvoir et de développer la recherche et l'innovation, de favoriser le mieux vivre à l'hôpital pour les patients et leurs proches et de contribuer au bien-être des professionnels de santé en faisant un don de :

50 €       100 €       300 €       1 000 €       Autre : .....

## Informations personnelles

Mme     M.     Mme et M.  
 Nom : .....  
 Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : .....  
 Ville : .....  
 Téléphone : .....

## Informations entreprises / associations

Dénomination : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : .....  
 Ville : .....  
 Représentant légal : .....  
 Agissant en qualité de : .....  
 Téléphone : .....

**Clause de confidentialité :**     Je souhaite que mon don reste anonyme

## Quels sont les avantages ?

Les dons à Synchronie ouvrent droit à des réductions d'impôt

**Je suis soumis à l'impôt sur le revenu :** je bénéficie d'une réduction d'impôt à hauteur de 66 % du montant de mon don (dans la limite de 20 % du revenu imposable).

*Par exemple :* un don de 100 € vous revient à 34 € après réduction fiscale.

**Je suis soumis à l'impôt sur les sociétés :** je bénéficie d'une réduction d'impôt à hauteur de 60 % du montant de mon don (dans la limite de 10 000 € ou 0,5 % du CA annuel HT).

*Par exemple :* un don de 4 000 € vous revient à 1 600 € après réduction fiscale.

**Je suis soumis à l'impôt sur la fortune immobilière :** je bénéficie d'une réduction d'impôt à hauteur de 75 % du montant de mon don (dans la limite de 50 000 €).

*Par exemple :* un don de 20 000 € vous revient en réalité à 5 000 €.

## Je fais un don

Par chèque

Merci de compléter ce bulletin et de l'accompagner de votre don par chèque à l'ordre de Synchronie, fonds de dotation du CHR d'Orléans à :

Synchronie – Fonds de dotation du CHR d'Orléans  
 14 avenue de l'hôpital - CS 86709  
 45067 ORLEANS Cedex 02

Par virement bancaire

Merci de compléter ce bulletin et de le retourner par mail à [fonds.synchronie@chr-orleans.fr](mailto:fonds.synchronie@chr-orleans.fr) avant de procéder au virement bancaire. Lors du virement, veillez à bien préciser votre identité dans le libellé.

CODE BANQUE : 18707	CODE GUICHET : 00231	NUMERO DE COMPTE : 31921480179	CLE RIB : 53
IBAN:	FR76 1870 7002 3131 9214 8017 953	ADRESSE :	CS 86709
Adresse SWIFT (BIC) :	CCBPFRPPVER		14 AVENUE DE L'HOPITAL
TITULAIRE DU COMPTE :	FONDS DE DOTATION SYNCHRONIE		ORLEANS
			45067 ORLEANS CEDEX 2

Par prélèvement automatique mensuel du montant suivant : ..... €

Je souhaite être recontacté(e) par le fonds Synchronie pour recevoir le mandat de prélèvement SEPA.

## Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de :

- L'impôt sur le revenu
- L'impôt sur la fortune immobilière
- L'impôt sur les sociétés

## Affectation de votre don

Synchronie soutient des projets promouvant la recherche et l'innovation, favorisant le mieux vivre à l'hôpital pour les patients et leurs proches et contribuant au bien-être des professionnels de santé.

- Si vous choisissez de soutenir une thématique ou un projet, Synchronie s'engage à respecter votre choix en affectant votre don à ce domaine.
- Si vous laissez Synchronie libre d'affecter votre don ou si vous ne cochez aucune case, votre don pourra soutenir l'un des projets jugés prioritaires.

*Dans les deux cas, vous serez tenu(e) informé(e) de l'utilisation de votre don via nos supports de communication (site internet, événements...)*

Je laisse Synchronie décider de l'affectation de mon don

OU

Je souhaite affecter mon don à la thématique ou au projet suivant :



**\* Le listing exact des projets à financer sera connu à compter de mars 2022 \***

DATE :

SIGNATURE :

*Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement du projet, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet d'intérêt général développé par Synchronie. Si le projet est finalement abandonné par le CHR d'Orléans, le Conseil d'administration pourra réaffecter les fonds collectés à un projet ayant un objectif similaire. 82% des dons collectés sont affectés aux missions sociales et 18% permettent d'assurer la gestion financière et comptable et le développement de Synchronie.*

*Vos coordonnées nous sont indispensables pour vous envoyer votre reçu fiscal. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant.*

### Plus d'informations :

 [fonds.synchronie.fr](https://fonds.synchronie.fr)

 02 38 74 47 38

 [fonds.synchronie@chr-orleans.fr](mailto:fonds.synchronie@chr-orleans.fr)